

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 83

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mai 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

Procurations : Patrick BOIS à Jacques ARNOUX

Stéphane BOYER à Maurice BODECHER

Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN

François CHEMIN à Maryvonne ROBIN

Laurence PETINOT-GAGNIERE à Natacha BRENIER

Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 26

Madame Natacha BRENIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Services de transport régulier de personnes - Eté 2025

- Convention de partenariat CCHMV / commune de Bonneval-sur-Arc

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, expose à l'assemblée que, comme lors des précédents étés, la CCHMV souhaite favoriser la réciprocité des titres de transport HMV sur les lignes de transport du territoire portées par les communes. Cette possibilité existe sur la ligne Bonneval-sur-Arc - L'Ecot. Pour chaque ticket du carnet 10 tickets passé sur ces lignes, la CCHMV reverserait une participation financière à la commune portant le service.

Une convention de partenariat doit donc être conclue et signée entre la CCHMV et la commune de Bonneval-sur-Arc. Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer la convention de partenariat avec la commune de Bonneval sur Arc ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 06 juin 2025.

Le Président
Christian SIMON

